

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le jeudi 1^{er} octobre 2026 à 16 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance extraordinaire ce jeudi 1^{er} octobre 2026 à l'hôtel de ville.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur Éric Boulianne, conseiller
Monsieur André Bilodeau, conseiller
Madame Josée Asselin, conseillère

Sont absents monsieur le conseiller Bernard Harvey et madame la conseillère Solange Lapointe

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon.

Est également présente madame France D'Amour, directrice générale.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N^O 13621-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation de procès-verbaux

4. Appel d'offres, soumissions et contrats

- 4.1 Service de patrouille municipale – octroi de contrat et nomination d'officiers autorisés pour l'application du règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

5. Administration, finances et ressources humaines

6. Travaux publics

7. Urbanisme et environnement

8. Sécurité publique

9. Loisirs, culture et tourisme

10. Avis de motion et règlements

- 10.1 Règlement VC-487-26 décrétant un emprunt de 550 000 \$ pour l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement – adoption
- 10.2 Règlement VC-415-26-26 modifiant le règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés – adoption

11. Comptes

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

**4.1. PROJET PILOTE DE SERVICE DE PATROUILLE MUNICIPALE – OCTROI DE CONTRAT ET NOMINATION D'OFFICIERS AUTORISÉS POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT VC-415-10 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS
RÉSOLUTION N°13622-10-26**

CONSIDÉRANT tous les enjeux au trouble de la paix, de l'ordre et de la sécurité présents à la Ville de Clermont et le manque d'effectif policier sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, la Ville désire mettre en place un projet pilote de service de patrouille municipale pour l'application du règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés afin d'offrir un milieu de vie harmonieux, sécuritaire et axé sur le bien-être collectif.;

CONSIDÉRANT QUE le règlement VC-415-26-26 autorise le conseil municipal à faire appel à une firme ou un organisme qu'elle nommera à titre d'officier autorisé afin de pourvoir à l'application du chapitre 2 du règlement VC-415-10 ;

CONSIDÉRANT les demandes de soumission et les offres reçues pour le service de patrouille municipale;

CONSIDÉRANT QUE le règlement VC-486-26 sur la gestion contractuelle autorise l'octroi de contrat par demande de prix pour une dépense supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont octroie le contrat de service de patrouille municipale à Groupe canadien sécurité privée (GCSP) pour la période du 2 au 31 octobre 2026 au montant de 44 982 \$ taxes non incluses et nomme la firme GCSP à titre d'officier autorisé pour l'application du chapitre 2 du règlement no. VC-415-10;

QUE cette firme soit également autorisée à entreprendre des poursuites pénales et à délivrer les constats d'infraction;

QUE cette firme soit autorisée à utiliser le survol et l'utilisation de drones conformément aux règlements gouvernementaux en vigueur d'utilisation de drones;

QUE les sommes soient prises au surplus non affecté;

QUE la présente résolution soit adressée à GCSP.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS ET CULTURE

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**10.1. RÈGLEMENT VC-487-26 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 550 000 \$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT – ADOPTION
RÉSOLUTION N°13623-10-26**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE l'achat d'un camion de déneigement est nécessaire pour le bon fonctionnement des opérations de la ville;

ATTENDU QUE la Ville veut effectuer un emprunt pour payer le coût de l'achat;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 28 septembre 2026 et que le projet de règlement a été déposé et rendu disponible pour consultation à cette même séance ;

ATTENDU l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, ce règlement doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement VC-487-26 décrétant un emprunt de 550 000 \$ pour l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement.

La directrice générale fait la lecture du règlement et des copies du règlement sont disponibles au public.

**10.2. RÈGLEMENT VC-415-26-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-415-10 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS – ADOPTON
RÉSOLUTION N°13624-10-26**

CONSIDÉRANT le Règlement général VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et ses amendements pour application sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite modifier un article du chapitre 2 du règlement afin de régler un enjeu en lien avec l'application dudit chapitre ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du conseil municipal du 28 septembre 2026 et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de ladite séance ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC BOULIANNE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement VC-415-26-26 modifiant le règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

La directrice générale fait la lecture du règlement et des copies du règlement sont disponibles au public.

11. COMPTES

12. VARIA

13. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION N°13625-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'assemblée soit levée à 16 h 35.

(Copie originale signée)

Luc Cauchon
Maire

(Copie originale signée)

France D'Amour
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour
Directrice générale